



## Site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR 8301083



## Rapport d'activité. Année 2016



SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

Référent du site Natura 2000 : Barbara SERRURIER  
Tél : 04-71-77-28-30  
Fax : 04-71-77-19-14  
E-mail : [b.serrurier@haut-allier.com](mailto:b.serrurier@haut-allier.com)

## Préambule

Le site « Saint-Beuzire » a été désigné en mars 1999 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Son Document d'objectifs a été élaboré en 2009 et 2010 par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier, et validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2010. Le site, d'une surface totale de 17 hectares, abrite notamment des prairies humides, habitats d'un lépidoptère d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais. Ce papillon se situe ici en limite de son aire de répartition, ce qui donne une responsabilité particulière au site pour cette espèce. Des chiroptères ont également été contactés sur le site, en particulier le Grand/Petit Murin et la Barbastelle dont la présence ne semble qu'estivale.

Le 17 novembre 2016, le collège des élus du Comité de pilotage a élu Président du comité de pilotage M. Alain MARCHAUD, conseiller municipal de Saint Beuzire, et reconduit le SMAT du Haut-Allier comme structure porteuse du site.

Le SMAT du Haut-Allier assure en effet l'animation de ce site depuis 2011, première année d'animation. Ses missions se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

En 2016, les actions ont été menées jusqu'en janvier par Mr David OLAGNOL puis à partir de la mi-février par Mme Barbara SERRURIER.

Le présent rapport d'activités couvre l'animation du site du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Les actions engagées se réfèrent à la convention attributive n°2015-01 correspondant à la mise en œuvre de l'animation pour le second semestre 2015 et l'année 2016. Le présent rapport ne présentera que les actions menées en 2016, celles menées lors du second trimestre 2015 ont été présentées dans le rapport d'activité de l'année 2015.

Cette année, 6 jours d'animateurs ont été consacrés à l'animation du site « Saint-Beuzire ».

## I. Animation du site

### 1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

#### 1.1. PAEC Brivadois

Depuis 2014, année d'entrée en vigueur de la nouvelle programmation de la PAC, les contrats agricoles dans le cadre de Natura 2000 ne sont ouverts que si un Projet agro-environnemental et climatique est mis en place à l'échelle d'un territoire cohérent sur le plan des enjeux, des caractéristiques agricoles et de la gouvernance. En 2014, le SMAT du Haut-Allier avait répondu à l'appel à candidature pour un PAEC sur le Brivadois en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Loire et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. La pré-candidature n'avait pas été retenue au motif que la mise en évidence des synergies et articulations entre les partenaires du territoire (qualité de la gouvernance, niveau de construction du partenariat) et la prise en compte de l'ensemble des enjeux du territoire n'étaient pas conformes aux attendus.

En 2016, un nouvel appel à candidature a été lancé par la Région Auvergne. L'année 2017 étant annoncée comme la dernière pour contractualiser, les 3 structures précédemment citées ont souhaité retravailler le projet en s'attachant à faire ressortir les enjeux. 3 ont été identifiés : biodiversité (sites Natura 2000 dont « Saint Beuzire »), eau et séquestration de carbone.

Ce travail a permis de définir un territoire (cf carte) et d'identifier les mesures adaptées aux exploitations agricoles présentes.

Zonages des enjeux eau et biodiversité sur le PAEC Brivadois



Les mesures agro-environnementales envisagées étaient les suivantes :

Milieux	Engagements unitaires	Objectifs	Rémunération prévisionnelle (€/ha/an)	Zone enjeu visée	Cumulable avec le bio
pré-salé	HE04 HE13	maintien d'un milieu très spécifique et rare avec gestion pâturage	176,58	biodiversité	oui
		préservation milieux humides			
pelouses sèches IC	HE07	maintien de diversité floristique	66,01	biodiversité	oui
	HE03 HE04	maintien d'un milieu spécifique avec gestion pâturage	89,05	biodiversité	non
prairies de fauche	HE07	maintien diversité floristique	66,01	biodiversité	oui
prairies fauchées ou pâturées	HE03	maintien d'un milieu spécifique	65,17	séquestration carbone eau	non
	HE03 HE04	maintien d'un milieu spécifique avec gestion pâturage	121,75	séquestration carbone eau	non
prairies fauchées ou pâturées en bord de rivière Allier	HE03 MILIEU 02	maintien d'un milieu spécifique	102,99	séquestration carbone	non
		remise en état des surfaces prairiales après inondation dans zone d'expansion des crues			
terres arables et parcelles déjà en MAET (hors 5% BCAE et programme nitrate)	COUVER 06	création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	293,92	séquestration carbone	oui
	COUVER 07	création et maintien d'un couvert herbacé pérenne favorable à la faune et la flore	177,9	séquestration carbone	oui

250 agriculteurs ayant des parcelles sur ce territoire pressenti ont été invités à une réunion de présentation du projet le 4 octobre 2016 afin d'étudier la pertinence de la présentation d'une candidature à PAEC sur le Brivadois. Seuls 8 agriculteurs ont répondu présents et ont fait part, durant les échanges, de leur absence de volonté de s'engager dans des mesures qu'ils perçoivent comme contraignantes et/ou demandant des changements de pratiques qui ne sont pas rémunérés à la hauteur de l'effort demandé. **Il a donc été conclu que le PAEC Brivadois ne candidaterait pas à l'appel à projet.**

***On constate que les outils basés sur le volontariat ne sont pas adaptés à ce territoire qui s'est orienté vers une certaine intensification des pratiques tout en ne répondant pas aux critères des mesures proposées sur des zones plus intensives. En termes d'appropriation des outils contractuels, le bilan est donc assez négatif. Il conviendra de suivre si, sur le plan environnemental, cette absence d'investissement dans ce type de mesures a des conséquences. Il est à noter que d'autres outils existent en faveur de pratiques plus respectueuses de l'environnement (accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique, mise en place de cultures permettant d'enrichir les sols et/ou d'éviter les sols nus...et la réglementation).***

Même si ce PAEC n'a pu voir le jour, il convient de noter que les parcelles agricoles appartenant à la famille BERCHEBRU de FOUCAUD sont exploitées par un agriculteur pratiquant l'agriculture biologique, ce qui constitue un atout pour conserver les habitats favorables au Cuivré des marais.

## 1.2. Charte et contrat Natura 2000

Un projet de contrat Natura 2000 forestier portant sur la conservation de bois sénescents était à l'étude depuis 2014 avec Mr Alain BERCHEBRU de FOUCAUD, propriétaire du château de Lespinasse dont les parcelles sont incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Suite au décès de Mr BERCHEBRU de FOUCAUD en début d'année 2016, l'animatrice du site a pris contact avec son épouse afin de l'informer des projets en cours. Elle a confirmé sa volonté de poursuivre les actions en faveur du maintien de la biodiversité sur la propriété.

Le renouvellement de la Charte Natura 2000 n'interviendra certainement qu'en 2017. Il en sera sans doute de même pour le contrat Natura 2000 évoqué ci-dessus.

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>1. Mise en œuvre de la contractualisation</b> (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)	
<b>1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000 :</b>	<b>0.25 j</b>
<b>1.3 Accompagnement du PAEC</b>	<b>1 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,25 j</b>

## 2. Evaluations d'incidences

La structure animatrice n'a pas été sollicitée dans le cadre de projet nécessitant une évaluation d'incidences en 2016.

## 3. Suivis scientifiques et techniques

Aucun suivi scientifique et technique n'a été conduit cette année sur le site Natura 2000 de « Saint-Beauzire ».

L'animatrice du site a toutefois participé à une formation à l'identification et à la prise en compte des Odonates dans la gestion de sites naturels organisée au niveau des 4 départements auvergnats par les CPIE Clermont Dôme et Haute-Auvergne sous la responsabilité du CEN Auvergne animateur du PNA Odonates.

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>4 Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b>	
Formation Odonates en vue de suivis sur el site	<b>0,25 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,25 j</b>

#### 4. Information, communication et sensibilisation

L'information et la communication en général sont des clés de réussite de l'appropriation locale de Natura 2000.

##### 4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, média

*Objectif : Diffuser au grand public les informations relatives à l'animation du site dans tous ses aspects (gestion des habitats et espèces, actions de communication, gestion administrative, etc...)*

Le site Internet « Natura 2000 dans le Haut-Allier » diffuse les informations concernant l'ensemble des sites portés et animés par le SMAT du Haut-Allier. Il est disponible à l'adresse URL suivante : <http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier>. Ce site Internet présente les caractéristiques de chaque site Natura 2000, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant leur désignation grâce à la possibilité du téléchargement des fiches du MNHN. Par ailleurs, on y retrouve les compte-rendus de réunions, les bilans d'activités annuels ainsi que les lettres d'informations en version numérique.

Par ailleurs, les actualités permettent de mettre en valeur l'organisation de manifestations organisées par la structure animatrice dans le cadre de sa programmation annuelle en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier.

L'animateur du site a mis à jour les informations, actualités et documentations téléchargeables au cours de l'année 2016.

##### 4.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Suite à sa prise de poste, l'animatrice du site a rencontré Mr MONDANI, maire de la commune de Saint-Beauzire. Cette entrevue fut l'occasion de présenter Natura 2000 et les outils contractuels proposés par le dispositif, de sensibiliser au patrimoine naturel présent sur le site et de revenir sur les actions menées les années précédentes.

##### 4.3 Autres actions de communication

L'animatrice rend compte de ses actions aux élus du SMAT à plusieurs occasions :

- Les réunions du Comité syndical, organe délibérant du SMAT du Haut-Allier, qui prend les décisions relatives aux actions engagées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 (12 février 2016, 7 avril 2016 et 21 octobre 2016)
- Les réunions de la commission environnement, qui suit, oriente et propose des actions en lien avec les programmes d'actions Natura 2000 (14 septembre 2016).

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>5. Communication, sensibilisation et information</b> (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)	
<b>Opérations de communication, de sensibilisation et d'information</b>	<b>0,25 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,25 j</b>

## 5. Veille à la cohérence des politiques publiques

### Suivi des autres démarches en lien avec le site

Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure animatrice du site, a suivi les projets en cours en interne, ainsi que la cohérence globale de l'animation des sites Natura 2000 aux niveaux départemental et régional. Ainsi, l'animateur Natura 2000 a participé aux démarches et réunions suivantes :

- Réunion des structures animatrices Natura 2000 en Haute-Loire le 13 décembre 2016 au Puy-en-Velay)
- Réunion du réseau d'acteurs Zones humides du bassin versant de la Loire et ses affluents animé par la fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Cussac-sur-Loire le 24 mai 2016

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques</b> (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	
<u>Suivi, échanges, participation et/ou fourniture de données écologiques en rapport avec les programmes et démarches présentées ci-dessus</u>	0,25 j
<b>TOTAL</b>	<b>0,25 j</b>

## 6. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

### 6.1 Gestion administrative et financière

#### Gestion et suivi du programme d'actions

La structure animatrice a élaboré le programme d'action pour l'année 2016 à partir des fiches-actions du DOCOB. Au cours de l'année d'animation, l'animateur a planifié et organisé son emploi du temps, classé les documents relatifs à l'animation du site, archivé les mails et complété son calendrier de suivi.

#### Préparation et tenue des copils et de compte-rendus

Le comité de pilotage s'est réuni le **jeudi 17 novembre à la mairie de Saint Beauzire**. Le bilan de l'animation réalisée de 2014 à 2016 a été présenté aux membres présents et le programme des actions à mener a été proposé et discuté. La présentation est jointe en annexe de ce rapport. En amont de cette réunion, le SMAT du Haut-Allier a géré la logistique (réservation de la salle, envoi des courriers d'invitation par mail et par courrier) et préparé la présentation. A l'issue de la réunion, elle a rédigé le compte-rendu, l'a fait valider par le Président du comité de pilotage et les services de l'Etat puis a envoyé les documents aux membres du comité de pilotage.

#### Rapport d'activité et bilan financier

Le SMAT du Haut-Allier a rédigé un rapport d'activité pour présenter les actions accomplies en 2016. Ce document dresse le bilan annuel de la gestion administrative de la mise en œuvre du programme d'actions sur le site ainsi que le bilan financier détaillé.

### Mise à jour de la base de données SUDOCO

La mise à jour de la base de données n'a pas été réalisée en 2016 faute de formation et compte-tenu de l'évolution prévue de l'outil à partir de fin 2016. La mise à jour sera donc réalisée en 2017.

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>	
<b>7.1-Préparation et tenue des copils, es groupes de travail, préparation des comptes-rendus</b>	<b>3,5 j</b>
<b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité</b>	
<b>9.1 Rapport d'activité annuel</b> Bilan des activités, compilation des données et documents produits, production de pièces justificatives, transmission aux services de l'Etat, lien entre les programmes d'actions précédents et le programme d'actions en cours	<b>0,5 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 j</b>

## II.Synthèse de l'animation 2016 sur le site "Saint-Beauzire"

### 1. Bilan du temps d'animation sur le site

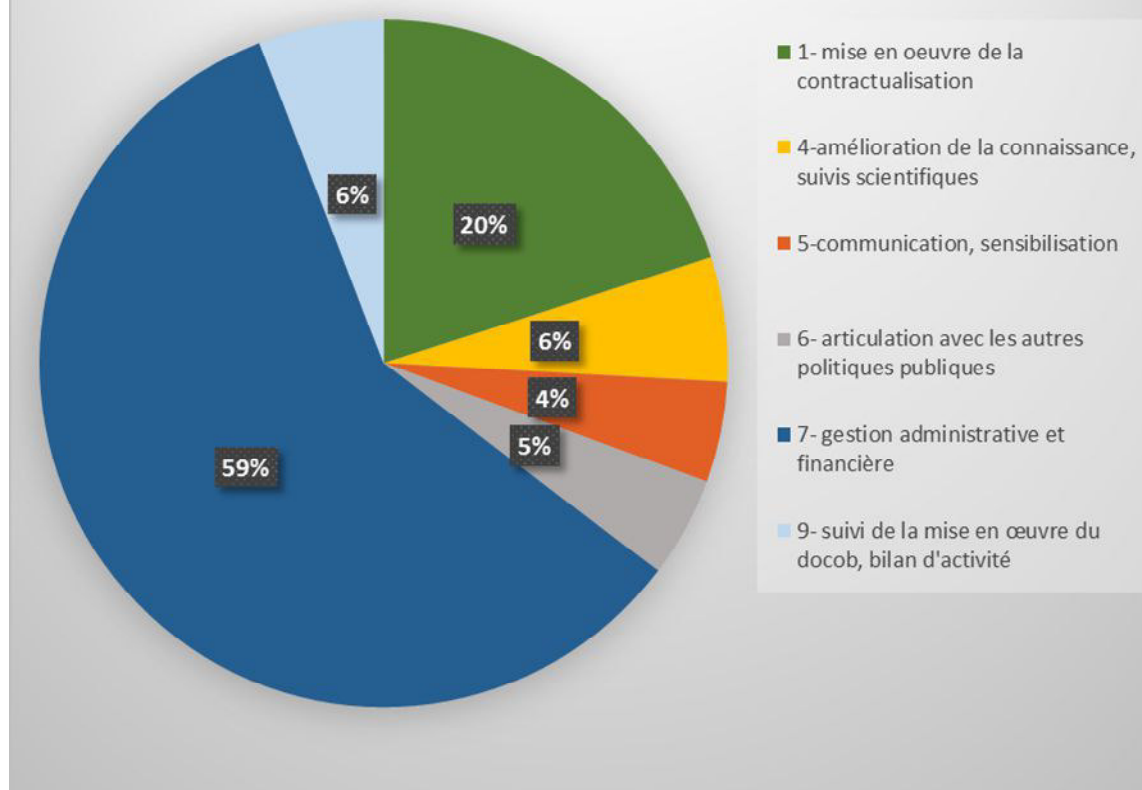
Le graphique suivant illustre la part du temps d'animation consacré à chaque partie de l'animation globale selon le classement précédent.

La part de la gestion administrative peut paraître importante mais doit être relativisée car seuls 6 jours d'animation ont été consacrés à ce site au total.

La préparation du projet de candidature au PAEC Brivadois est le second pôle d'action en termes de temps consacré au site sur l'année 2016.



## Répartition du temps d'animation en 2016 sur le site "Saint Beauzire"



## 2. Synthèse financière

Le tableau suivant résume les dépenses et les recettes engagées pour l'année 2016 couvrant la période d'animation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (convention attributive n°2015-01) pour le site Natura 2000 "Saint-Beauzire".

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat FEADER demandé
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	1 285,42 €	1 314,82 €
Frais professionnels		0,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 285,42 €</b>	<b>1 314,82 €</b>

### III. Bilan et analyse des actions menées sur le site depuis 2011

Afin d'élaborer les programmes d'actions des années à venir, une phase de bilan des actions menées est indispensable. Pour ce faire, des indicateurs de suivis ont été définis pour chacun des objectifs du DOCOB du site Natura 2000 « Saint Beuzire » et des actions associées (cf tableau en annexe)

L'analyse de ce bilan permet d'identifier quelques points forts qu'il convient de conforter :

- ✓ La majorité du site (13 ha sur 17 ha soit 76 % de la surface du site) a été couvert par la Charte jusqu'en 2016 et celle-ci devrait être renouvelée en 2017.
- ✓ Lors de projets sur le site ou aux alentours, la structure animatrice est sollicitée pour donner son avis en termes d'incidences. La connaissance de l'existence du site est donc bonne localement et les relais entre les partenaires fonctionnent.

Il est à signaler que le fait que le foncier n'appartient qu'à 2 propriétaires et que la majorité des parcelles appartiennent actuellement à un propriétaire qui souhaite préserver le patrimoine naturel (exploitation des parcelles agricoles en bio, absence d'autres activités sur le site hormis la résidence) est un atout important et permet d'envisager l'avenir du site relativement sereinement en terme de conservation.

Toutefois, il convient de travailler sur les points suivants pour lesquels les indicateurs sont insuffisants :

✓ **La contractualisation :**

- Les contrats agricoles comme indiqués dans la première partie de ce rapport n'intéressent pas les agriculteurs du Brivadois ce qui limite la possibilité de leur mise en place sur ce petit site.
- Contrats forestiers et « ni, ni » : Il conviendra de travailler avec la propriétaire du château de Lespinasse sur le projet de contrat forestier « bois sénescents » et de reparler avec elle de la gestion du plan d'eau pour laquelle des actions entrant dans le cadre d'un contrat pourraient être réalisées (chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable suite au constat du fort empoisonnement du plan d'eau par exemple). Par ailleurs, il serait intéressant de reprendre contact avec le second propriétaire afin d'étudier l'opportunité d'une mise en valeur de ses parcelles (équipements pastoraux par exemple).


✓ **Les suivis scientifiques et techniques :**

Des suivis ont été réalisés mais il conviendrait d'établir un rythme de suivi pertinent pour les différents enjeux afin d'établir de manière régulière les états de conservation.

Les actions menées sur le site en 2016 bien que peu nombreuses ont permis d'assurer la gestion du site et de poser les jalons pour de futurs projets en 2017 comme la contractualisation et les suivis en particulier.

A Langeac, le 31 décembre 2016

Le Président du SMAT du Haut-Allier  
Jean-Pierre VIGIER



## ***Annexes***

Annexe 1 : Documents relatifs au projet de candidature PAEC Brivadois

Annexe 2 : Diaporama présenté en COPIL le 17 novembre 2016 à Saint Beauzire

Annexe 3 : Tableau des indicateurs de suivi pour le site Natura 2000 « Saint Beauzire »

Annexe 4 : Documents à destination des élus

## **Annexe 1 : Documents relatifs au projet de candidature PAEC Brivadois**



## Projets agro-environnementaux et climatiques


### Appel à candidatures 2016 – Campagne 2017




## Sommaire

- Objectifs de la réunion
- MAEC et PAEC: qu'est-ce que c'est ?
- Appel à candidature 2016
- Discussions et orientations


2 04/10/2016



## Objectifs de la réunion

- Définir les Mesures agro-environnementales et climatiques et les conditions de souscription
- Présenter l'appel à projets du Conseil Régional
- Evaluer l'opportunité de déposer une candidature sur le Brivadois après présentation des éléments d'une éventuelle candidature


3 04/10/2016



## MAEC et PAEC

- MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
  - ✓ suite aux MAET (territorialisées) de la programmation 2007-2013
  - ✓ Objectifs des MAEC:
    - **maintien** des pratiques agricoles là où elles sont favorables et menacées de disparition
    - **accompagnement au changement** de pratiques
- PAEC : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques
  - ✓ Obligatoire pour avoir la possibilité de souscrire des MAEC
  - ✓ Doit être validé par l'autorité de gestion des fonds européens (Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes)


4 04/10/2016



## MAEC et PAEC

- MAEC : Quelques évolutions par rapport aux MAET
  - ✓ Les engagements unitaires :
    - Sont engagés à l'échelle de la parcelle culturale (idem MAET)
    - Certains sont maintenus (Richesse floristique, absence de fertilisation par exemple)
    - Certains sont apparus (Gestion des zones humides par exemple)
    - Certains ont disparu (Limitation de la fertilisation par exemple)
  - ✓ Quelques exemples de montants (ou fourchettes) :
    - Absence de fertilisation : **32 à 80 €/ha/an**
    - Ajustement de la pression de pâturage :
      - ✓ **56,58 €/ha/an** (chargement moyen annuel)
      - ✓ **75,44 €/ha/an** (chargement instantané)
    - Maintien de la richesse floristique : **66,01 €/ha/an**

5 04/10/2016



## MAEC et PAEC

- MAEC : Quelques évolutions par rapport aux MAET
  - Les Mesures systèmes (nouveau 2014-2020) :
    - Elles engagent l'**ensemble** (ou une partie importante) de l'**exploitation agricole**
    - 3 types de MAE systèmes existent :
      - MAE Systèmes herbagers et pastoraux
      - MAE Polyculture-élevage
      - MAE Grandes cultures

6 04/10/2016

## L'appel à projets 2016

- Transmis le 9 août 2016 par Conseil Régional
- Présentation d'une « pré-candidature » pour le 13 octobre 2016
- Si pré-candidature retenue, candidature finale pour le 15 décembre 2016
- Décision finale après avis de la CRAEC début 2017

7 24/11/11

## L'appel à projets 2016

- Emergence d'un « opérateur » = porteur de la candidature
- Réponse aux 4 enjeux définis à l'échelle de l'Auvergne :
  - ✓ Biodiversité
  - ✓ Eau
  - ✓ Séquestration du carbone
  - ✓ Zones humides
- Partenariats avec des structures permettant de regrouper les compétences (agronomique, économique, environnementale, gestion de projets)
- Définition d'un territoire « cohérent » et assez homogène du point de vue des pratiques agricoles et des enjeux

8 04/10/2016

## Candidature à un PAEC Brivadois ?

### Discussion

- Territoire pressenti :  
17 communes du bassin versant de l'Allier sur le Brivadois
- Enjeux retenus et définition des zones d'action prioritaires:
  - ✓ Biodiversité sur les sites Natura 2000
  - ✓ Eau : zones vulnérables aux nitrates (AP 15-047 du 13 mars 2015)
  - ✓ Séquestration carbone : zones à enjeu herbager et pastoral
- SAU concernée : 14 797 ha

9 04/10/2016

## Territoire pressenti

10 04/10/2016

## Candidature à un PAEC Brivadois ?

- Année d'engagement : 2017
- Durée de l'engagement : au moins 4 ans
- ⚠ éviter l'engagement si projet de cession
- Montant minimal : 300 €/an
- MAEC envisagées :
  - ✓ uniquement des engagements unitaires proposés
  - ✓ Critères d'éligibilité des mesures systèmes ne correspondent pas aux caractéristiques des exploitations du territoire

11 04/10/2016

## Candidature à un PAEC Brivadois ?

- Engagements minimaux :
  - ✓ Non retournement des parcelles engagées
  - ✓ Absence de traitements phytosanitaires hors traitements localisés autorisés (lutte contre Rumex, chardon et plantes envahissantes)
  - ✓ Enregistrement des interventions ou l'absence d'intervention

Ex. : absence de fertilisation : à enregistrer

12 04/10/2016

## Candidature à un PAEC Brivadois ? MAEC sur les sites Natura 2000 Enjeu « biodiversité »

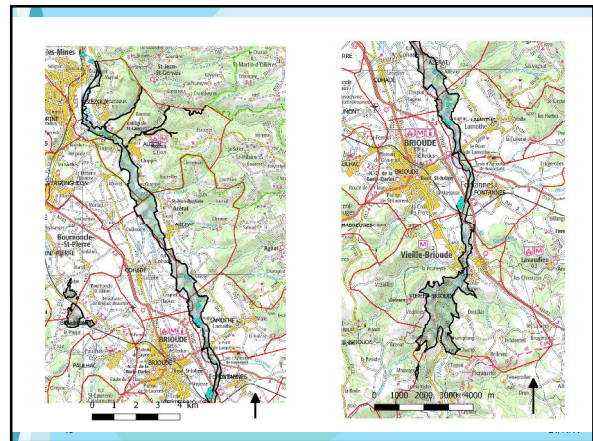
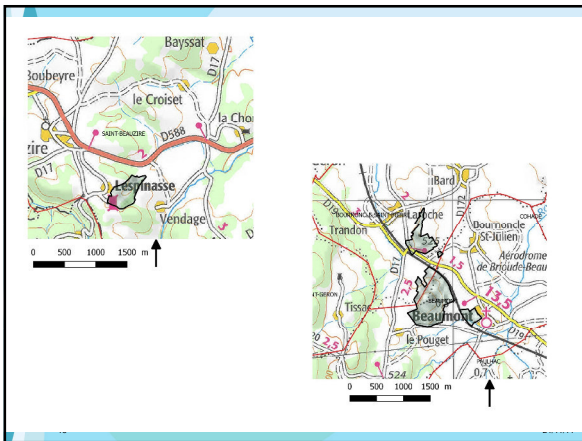
- Objectifs :
  - ✓ Préserver les milieux et les espèces remarquables, menacées ou fragiles
  - ✓ Maintenir et améliorer la diversité des prairies
- 3 milieux naturels visés
  - ✓ Prés-salés
  - ✓ Pelouses sèches
  - ✓ Prairies de fauche ou pâturages

13 04/10/2016

## Tableau récapitulatif des MAEC proposées sur les zones à enjeu « biodiversité »

Milieux/commune	Éligibilité de l'exploitation	engagements	Rémunération envisagée	Cumulable bio
Prés salés (Beaumont)	Au moins 0,3 UGB/ha dans exploitation Part min de PP/SAU Engagement de 80% parcelles éligibles	Max 1,2 UGB/ha/an Chargement moyen annuel max à définir localement	176,56 €/ha/an	
Pelouses sèches (Beaumont)		Présence d'au moins 4 plantes parmi liste de 20 catégories	66,01 €/ha/an	
		0 ferti Max 1,2 UGB/ha/an Chargement moyen annuel max à définir localement	89,05 €/ha/an	
Prairies de fauche (St Beauzère)		Présence d'au moins 4 plantes parmi liste de 20 catégories	66,01 €/ha/an	
Prairies en zone d'expansion des crues de l'Allier		0 ferti Remise en état des prairies inondées	102,99 €/ha/an	

14 04/10/2016



## Candidature à un PAEC Brivadois ? MAEC sur les sites Natura 2000 Enjeu « biodiversité »

- Prés salés : 1 mesure
  - ✓ Éligibilité :
    - au moins 0,3 UGB/ha sur l'exploitation
    - engagement d'au moins 80% des surfaces en PP éligibles à la mesure
    - part minimale de PP 30 % dans la SAU
  - ✓ Engagements :
    - ajustement de la pression de pâturage (inf à 1,2 UGB/ha)
    - chargement moyen annuel maximum proposé à définir
    - mise en place d'un plan de gestion
  - ✓ Rémunération : 176,58 €/ha/an


17 04/10/2016

## Candidature à un PAEC Brivadois ? MAEC sur les sites Natura 2000 Enjeu « biodiversité »

- Pelouses sèches : 2 mesures
  - ✓ Maintien de la diversité floristique
  - ✓ Maintien d'un milieu spécifique par absence de fertilisation et ajustement du pâturage

18 04/10/2016



## Pelouses sèches (1)



- **Maintien de la diversité floristique :**
  - ✓ Identification d'au moins 4 plantes d'une liste de 20 catégories définie localement
  - ✓ Rémunération : 66,01 €/ha/an

04/10/2016


## Pelouses sèches (2)

- **Maintien d'un milieu spécifique par absence de fertilisation et ajustement du pâturage :**
  - ✓ 0 fertilisation pendant 5 ans
  - ✓ Ajustement de la pression de pâturage (définition d'un chargement moyen annuel, inf à 1,2 UGB/ha/an)
  - ✓ Rémunération envisagée : 89,05 €/ha/an

04/10/2016


## Prairies de fauche sur site Natura 2000








- **Maintien de la diversité floristique**
  - ✓ Identification d'au moins 4 plantes d'une liste de 20 catégories définie localement
  - ✓ 66,01 €/ha/an

04/10/2016

## Tableau récapitulatif des MAEC proposées sur les autres zones



Milieu	Éligibilité de l'exploitation	engagements	Rémunération envisagée	Cumulable bio
Prairies fauchées ou pâturées		0 fertilisation	65,17 €/ha/an	
		0 fertilisation Max 1,2 UGB/ha/an Chargement moyen annuel max à définir localement	121,75 €/ha/an	
Prairies en bord d'Allier hors Natura 2000		0 ferti Remise en état des prairies inondées	102,99 €/ha/an	
Terres arables ou ayant eu MAEt	Pas de retournement des PP	Couvert sur au moins 10 m de large pendant 5 ans	293,92 €/ha/an	
	Pas de retournement des PP	Couvert sur au moins 10 m de large pendant 5 ans Part couverte/parcelle à définir	179,90 €/ha/an	

21/11/11



## MAEC sur les zones à enjeu « eau »




- **Objectifs des MAEC proposées :**
  - ✓ Préserver et/ou reconquérir la qualité de l'eau
  - ✓ Limiter d'emploi de produits phytosanitaires et de fertilisants
- **2 mesures proposées :**
  - ✓ absence de fertilisation pour les 2
  - ✓ + ajustement de la pression de pâturage pour l'une d'elles

04/10/2016


## MAEC sur les ZAP à enjeu « eau »


- **Absence de fertilisation seule :**
  - ✓ 0 fertilisation pendant 5 ans
  - ✓ Rémunération : 65,17 €/ha/an
- **Idem avec ajustement du pâturage :**

  - ✓ 0 fertilisation pendant 5 ans
  - ✓ Ajustement de la pression de pâturage (définition d'un chargement moyen annuel max, inf à 1,2 UGB/ha/an)
  - ✓ Rémunération : 121,75 €/ha/an

04/10/2016






## MAEC sur les zones à enjeu « séquestration carbone »




- Objectif des MAEC proposées  
Favoriser les systèmes et les pratiques favorables au cycle de la matière organique pour limiter l'appauvrissement des sols et augmenter le stockage de carbone
- 5 mesures proposées :
  - ✓ Absence de fertilisation (idem celle de l'enjeu « eau »)
  - ✓ Absence de fertilisation + gestion du pâturage (idem celle de l'enjeu « eau »)
  - ✓ Absence de fertilisation + remise en état de surfaces prairiales après inondation
  - ✓ Créations de couvert herbacé (2 mesures)

25 04/10/2016




## MAEC sur les ZAP à enjeu « séquestration carbone »




- Prairies de fauche ou pâtures de bord d'Allier (en zone d'expansion des crues)
  - ✓ 0 fertilisation pendant 5 ans
  - ✓ Remise en état des surfaces prairiales après inondation
  - ✓ Rémunération : 102,99 €/ha/an

26 04/10/2016




## MAEC sur les ZAP à enjeu « séquestration carbone »




- Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne
  - ⚠ hors surfaces obligatoires (réglementation Nitrates/ BCAA)
  - ✓ Aucun retournement de PP à l'échelle de l'exploitation
  - ✓ Couvert présent et fixe sur 5 ans, bande d'au moins 10 mètres de large
  - ✓ Couvert appartenant à une liste à définir localement
  - ✓ Mise en place avant le 15 mai
  - ✓ Limitation de fertilisation
  - ✓ Rémunération : 209,92 €/ha/an

27 04/10/2016



## MAEC sur les ZAP à enjeu « séquestration carbone »



- Création et maintien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique
  - ⚠ hors surfaces obligatoires (réglementation Nitrates/ BCAA)
  - ✓ Aucun retournement de PP à l'échelle de l'exploitation
  - ✓ Couvert d'au moins 10 m de large présent 5 ans et pouvant être déplacé (à définir)
    - ⇒ Définition de la part de couvert/ surface engagée
  - ✓ Couvert appartenant à une liste à définir localement
  - ✓ Mise en place avant le 15 mai
  - ✓ Limitation de fertilisation
  - ✓ Rémunération : 177,90 €/ha/an

28 04/10/2016



## Merci pour votre participation

29 04/10/2016



## Compte-rendu Réunion d'information PAEC Brivadois 4 octobre 2016

*Antenne de la chambre d'agriculture de Haute-Loire. Brioude*

Étaient présents :

Fabien ANGLADE	agriculteur
Jean-Benoît BOSNIER	agriculteur
Anthony BERNARD	Chambre d'agriculture de Haute-Loire
Paul CHADELAS	agriculteur
Chantal DESGEORGES	agricultrice
Maryse FONT	agricultrice
Mireille GARDES	Chambre d'agriculture de Haute-Loire
Marie-Claire GAUDRIAUT	EPC Bonnefont
Alain LACOMBRADE	agriculteur
Céline ROUBINET	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Barbara SERRURIER	Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier
Eliane THONNAT	agricultrice

\*\*\*\*\*

Barbara SERRURIER, animatrice des sites Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise » et « Saint Beuzire » au SMAT du Haut-Allier, ouvre la réunion vers 14h15 avec la présentation des techniciens des structures partenaires présents et ayant travaillé sur la phase de préparation du Projet agro-environnemental et climatique du Brivadois :

- ✓ Céline ROUBINET, animatrice Natura 2000 du site « Coteau de Montlaison-La Garenne-Prés salés de Beaumont » au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
- ✓ Mireille GARDES chargée de mission environnement à la Chambre d'agriculture de Haute-Loire
- ✓ Anthony BERNARD, responsable de l'accompagnement des porteurs de projet filière « allaitant » secteur de Brioude et Saugues.

L'ordre du jour de la réunion est présenté puis les objectifs :

- présenter les outils que sont les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et leurs conditions de souscription,
- présenter l'appel à candidature pour les Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) du Conseil régional de 2016

- discuter de l'opportunité à porter une candidature à un PAEC, évaluer la demande du monde agricole pour ces dispositifs.

Il est rappelé que les MAEC du Programme 2014-2020 font suite aux MAEC du programme 2007-2013. Leurs objectifs sont les mêmes :

- ✓ maintenir les pratiques agricoles favorables aux ressources naturelles existantes
- ✓ accompagner des changements pratiques.

L'accès à ces MAEC passe par l'élaboration d'un PAEC qui doit être validé par l'autorité de gestion à savoir le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Les MAEC proposées reprennent pour partie des engagements unitaires (à la parcelle culturale) précédents ; certains ont disparu comme la réduction de fertilisation et d'autres sont nouveaux comme la gestion de zones humides. Quelques montants sont présentés pour lesquels Mireille GARDES précise qu'ils sont inférieurs à ceux de la précédente programmation compte-tenu des changements intervenus dans la nouvelle Politique agricole commune. La nouveauté est aussi la possibilité d'engager des mesures « systèmes » c'est-à-dire à l'échelle de l'exploitation agricole. Il est précisé que ces mesures n'ont pas été retenues dans la phase de sélection de mesures compte-tenu des conditions d'éligibilité. En effet, beaucoup d'exploitations du Brivadois ne sont pas éligibles (ex : part de maïs dans la surface fourragère inférieure à 5 %).

En août 2016, le Conseil régional a lancé l'appel à candidature pour les PAEC pour la campagne de 2017. Une pré-candidature doit être présentée avant le 13 octobre 2016. Si elle est validée, le dossier de candidature doit être finalisé le 15 décembre 2016. La commission régionale agro-environnementale et climatique rendra sa décision en début d'année 2017.

Un PAEC doit être porté par un opérateur, celui pressenti pour le PAEC Brivadois serait le SMAT du Haut-Allier mais aucune décision n'est encore prise. Sur l'Auvergne, 4 enjeux ont été retenus (biodiversité, eau, séquestration carbone et zones humides) parmi lesquels chaque PAEC identifie ceux qui lui correspondent. Un PAEC fait appel à diverses compétences qui doivent être trouvées au sein de partenariats.

Enfin un PAEC s'étend sur un territoire « cohérent » i.e. assez homogène en termes d'enjeux et de pratiques agricoles.

Après cette présentation générale du dispositif, Barbara SERRURIER présente le PAEC Brivadois envisagé au niveau technique et pour lequel le retour des professionnels de l'agriculture est attendu afin de savoir si un tel dispositif les intéresse. Si tel est le cas, il conviendra de définir ensemble les mesures adaptées au territoire.

Le territoire pressenti regrouperait 17 communes du bassin versant de l'Allier sur le secteur du Brivadois (cf carte). 3 enjeux seraient retenus et permettraient de définir les zones d'action prioritaire :

- enjeu « biodiversité » (sites Natura 2000)

- enjeu « eau » (communes classées et zones vulnérables nitrates d'après l'arrêté préfectoral du 13 mars 2015)
- enjeu « séquestration carbone » (communes à enjeu herbager et pastoral hors zones vulnérables nitrates)

Zonages des enjeux eau et biodiversité sur le PAEC Brivadois



La SAU concernée représente 14 797 ha et 250 exploitants agricoles ayant plus de 7 ha sur le territoire qui ont tous été invités à la réunion.

1er constat : peu de personnes ont répondu à l'invitation (8 sur 250) ; 2-3 personnes excusées ; ceci peut s'interpréter par un manque d'intérêt pour ce type de dispositif.

La campagne de contractualisation pour ce PAEC ne serait ouverte qu'en 2017 et serait la dernière de la programmation 2014-2020. Aucune perspective n'est connue sur ce type d'action après 2020. La durée de l'engagement (et donc de la rémunération) est d'au moins 4 ans (peut-être 5 ans ; aucune réponse certaine à ce jour de la part de l'Etat). Il est important que les exploitants aient une visibilité de

l'avenir de leur exploitation sur ce pas de temps (si un départ à la retraite est prévu, la contractualisation est déconseillée).

Un dossier doit atteindre un montant minimal de 300 €/an.

Au vu du profil statistique des exploitations du Brivadois et des critères d'éligibilité des mesures « systèmes », les techniciens ont retenu uniquement des engagements unitaires comme MAEC à proposer sur le PAEC Brivadois.

Les engagements des différentes mesures sont présentés par zone d'enjeu. Concernant les MAEC proposées sur les sites Natura 2000, 2 agricultrices concernées sont présentes. L'une d'elle serait intéressée mais explique qu'elle n'a pas les mêmes enjeux que ces collègues. La seconde exploite en particulier les zones des prés salés de Beaumont. En étudiant rapidement les conditions l'éligibilité de l'exploitation en particulier le critère de 30% de prairie permanente dans la SAU requis pour la mesure Herbe13, l'exploitante indique qu'elle ne peut accéder au dispositif. Etant donné les montants des autres mesures et la surface du pré salé, la contractualisation est impossible car le seuil minimal de 300€/an ne serait pas atteint.

Concernant les MAEC proposées sur les autres zones (les plus importantes en surface), les agriculteurs concernés présents indiquent :

- que les engagements sont importants et engendreraient des changements de pratiques radicaux qui ne sont pas compensés par les montants proposés ;
- qu'ils en ont assez de remplir des documents administratifs pour rendre compte de chacune de leurs actions ;
- que les contrôles liés à ces dispositifs sont difficiles à vivre.

En conclusion de leurs interventions, il est constaté que les agriculteurs aspirent à plus de simplicité dans les dispositifs et à un accompagnement financier conséquent lorsqu'il s'agit d'envisager des changements de pratiques forts. Ils précisent toutefois que ces propos n'engagent que les personnes présentes.

Les animatrices valident le fait que ces avis leur soient propres mais rappellent que 250 agriculteurs ont été invités et que seuls eux ont répondu à l'invitation. L'absence massive semble corroborer leur avis sur les dispositifs proposés : ils ne correspondent pas (plus) actuellement à des outils intéressants pour les agriculteurs du secteur du Brivadois en tout cas.

Barbara SERRURIER précise qu'en effet sur d'autres secteurs, les avis sont différents et plutôt favorables mais le profil des exploitations est lui aussi différent (part de prairie permanente dans la SAU plus importante en particulier). Mireille GARDES précise aussi que ces mesures sont définies au niveau du territoire national et que malgré quelques paramètres définis régionalement voire localement, cela ne permet pas toujours d'avoir des mesures adaptées aux territoires.

La réunion se conclut sur le fait qu'un PAEC Brivadois ne semble pas pertinent et qu'a priori aucune candidature ne sera déposée. Toutefois les participants sont invités à en parler autour d'eux et à faire remonter les demandes éventuelles aux structures techniques. Un compte-rendu de la réunion sera rédigé par le SMAT du Haut-Allier.

**Annexe 2 : Diaporama présenté en COPIL  
le 17 novembre 2016 à Saint Beuzire**

**Site Natura 2000 « Saint-Beauzire »**  
 Réunion du comité de pilotage  
 17 novembre 2016  
 Saint Beauzire

1

## Ordre du jour

- Rappels sur Natura 2000 et le site
- Bilan de l'animation 2014-2016
- Propositions d'actions 2017-2018
- Questions diverses

17/11/2016

## Rappels sur Natura 2000 et le site « Saint Beauzire »

3 17/11/2016

## Rappels sur Natura 2000

- ✓ Objectif : concilier la préservation d'espèces et d'habitats rares et/ou menacés et les enjeux socio-économiques
- ✓ 2 directives fondatrices :
  - « Oiseaux » en 1979 ⇒ Zone de Protection Spéciale
  - « Habitats-faune-flore » en 1992 ⇒ Zone Spéciale de Conservation
- ✓ Auvergne : 94 sites représentant 15% du territoire

4 17/11/2016

## Rappels sur Natura 2000

Effet sur la conservation des espèces et des habitats	Outils	amélioration	Contrats N2000	Contrats forestiers
		maintien	chartes N2000	Mesures Agro-Environnementales et climatiques
		dégradation	Evaluations d'incidence	Contrats non productifs
				Engagements à de bonnes pratiques
				Définition des impacts et proposition de mesures les limitant

5 17/11/2016

## Rappels sur le site

Site Natura 2000 "Saint-Beauzire"

6 17/11/2016

## Rappels sur le site

Site Natura 2000 de Saint-Beauzire :

- Surface de 17 ha
- Principaux enjeux :
  - Cuvré des Marais
  - Chauves-souris



7 17/11/2016

## Animation d'un site Natura 2000

- ✓ La contractualisation (Charte Natura 2000/contrats Natura 2000)
- ✓ Les suivis scientifiques et techniques (suivis floristiques, faunistiques, etc...)
- ✓ L'appui aux porteurs de projets (conseil, aide à l'évaluation des incidences, etc...)
- ✓ La sensibilisation / communication (lettres d'information, sorties nature, ...)
- ✓ Participation au réseau Natura 2000 et veille à la cohérence avec les autres politiques publiques
- ✓ La gestion administrative et financière

8 17/11/2016

## Bilan de l'animation 2014-2016

9 17/11/2016

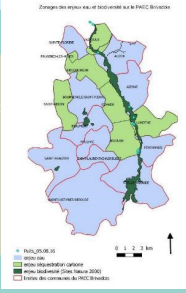
## Bilan de l'animation 2014-2016 Contractualisation

- ✓ PAEC « brivadois »
  - nouvelle programmation depuis 2014
  - obligation de présenter un Projet agro-environnemental et climatique pour permettre la contractualisation des agriculteurs
  - pré-candidature proposée en 2014 ⇒ non validée

10 17/11/2016

## Bilan de l'animation 2014-2016 PAEC « brivadois »

- ✓ Nouvel appel à candidature en août 2016 :
  - travail technique avec Chambre d'agriculture 43 et CEN Auvergne : définition de mesures adaptées au territoire; mise à jour des zones à enjeux
  - 4 octobre 2016 : réunion d'information aux agriculteurs ⇒ outil perçu comme inadapté
- ⇒ absence de candidature en 2016



11 17/11/2016

## Bilan de l'animation 2014-2016 Contrats et chartes Natura 2000

- ✓ Aucun contrat / projet sur des arbres sénescents
- ✓ Charte sur les parcelles du château de Lespinasse à renouveler en 2016
- ✓ Informations sur ces outils :
  - Contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers :
    - à nouveau possibles à partir de cette année sur la mesure 7.6.3 du PDR Auvergne
    - financés à 100 % (63% FEADER, 37% Etat) excepté pour certaines mesures pour les dossiers déposés par des collectivités (20 % autofinancement demandés)
  - Chartes : pas de promotion de l'outil (exonération des propriétaires compensée à hauteur de 20% cette années aux communes)

12 17/11/2016



**Bilan de l'animation 2014-2016**  
**Evaluation des incidences**

- ✓ Projet d'aménagement d'un sentier de découverte et de valorisation du patrimoine au château de Lespinasse
  - impact paysager non négligeable et coût élevé
  - propositions d'audioguide et/ou plaquettes d'information

13 17/11/2016

**Bilan des actions 2014-2016**  
**Communication**

Site Internet de la Communauté de communes du Brivadois  
<http://www.cc-brivadois.fr/saint-beauzire-mr75-id0-n3.html#U5AoaXZ2HxJ>



14 17/11/2016

**Bilan des actions 2014-2016**  
**Communication**

Site Internet Natura 2000 / SMAT du Haut-Allier  
<http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier/saint-beauzire>



15 17/11/2016

**Bilan des actions 2014-2016**  
**Bilan financier**

	2014	2015	2016
animation	913,56 €	912,24 €	939,60 €
direction/finances	723,28 €	708,34 €	352,95 €
secrétariat	398,43 €	334,82 €	551,80 €
frais de structure	230,99 €	248,83 €	276,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 266,26 €</b>	<b>2 204,23 €</b>	<b>2 121,00 €</b>


16 17/11/2016

**Propositions d'actions pour 2017-2018**

17 17/11/2016

**Propositions d'actions pour 2017-2018**

- ✓ Budget prévisionnel 2017 : 4 290 €  
54,6% Etat et 45,4 % FEADER



18 11/06/14

 **Propositions d'actions 2017-2018**  
**Contractualisation**

✓ Suivi du projet de contrat Natura 2000  
« bois sénescents »



19 17/11/2016

 **Propositions d'actions 2017-2018**  
**Suivi scientifique**

✓ Suivi du Cuivré des marais :

- objectif : connaître l'état de conservation de la population présente sur le site et faire le lien avec les populations connues alentours (Lorlanges, Brioude)
- Coût estimé : 2 300 €



20 17/11/2016

 **Propositions d'actions 2017-2018**  
**Sensibilisation**

✓ Sortie grand public : découverte du patrimoine naturel et du patrimoine bâti du site en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire



21 17/11/2016



**Vos propositions et questions**

22 17/11/2016

## **Annexe 3 : Tableau des indicateurs de suivi pour le site Natura 2000 « Saint Beuzire »**

Tableau des indicateurs de suivi pour el site Natura 2000 « saint Beauzire »

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Maintenir des habitats favorables au Cuivré des marais et aux chiroptères</b>	maintien des milieux ouverts	possibilité de contractualisation agricole	oui	non	non	candidature refusée		candidature non présentée
	développement du pâturage extensif	nombre de contrats agricoles	0	0	0	0	0	0
	maintien de la diversité floristique	Surfaces engagés (ha)	0	0	0	0	0	0
<b>Maintenir des populations de Cuivré de marais et habitats de l'espèce</b>	limitation assèchement de la zone	absence de pompage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	maintien de la qualité de l'eau	nombre d'analyses réalisées	0	0	0	0	0	0
		résultat obtenu						
aménagement mis en place								
<b>Conserver la population de chiroptères</b>	maintien voire installation de gîtes à chiroptères	nombre de gîtes présents	ND	ND	0	ND	ND	ND
		nombre de gîtes installés	0	0	0	0	0	0
	maintien de mosaïque d'habitats	nombre de chartes signées	1	0	0	0	0	0
		nombre d'ha engagés	13	0	0	0	0	0
	maintien d'alignements d'arbres	nombre de contrats N2000 "ni, ni" signés	0	0	0	0	0	0
		type de contrat	0	0	0	0	0	0
		montant du contrat	0	0	0	0	0	0
	maintien d'une gestion sylvicole passive	nombre de contrats forestiers signés	0	0	0	0	0	0
		type de contrat	0	0	0	0	0	0
		montant du contrat	0	0	0	0	0	0
		nombre de contrats en projet	0	0	0	0	1	1
	<b>Prendre en compte des enjeux du site par les différents usagers</b>	évaluation d'incidences et veille écologique	nombre de sollicitations pour EI	2	1	0	0	1
nombre de dossiers traités			2	1	0	0	0	0
nombre de dossiers nécessitant une adaptation du projet			0	0	0	0	0	0
nombre de dossiers avec peu de concertation en amont			0	0	0	0	0	0
nombre de constat d'actions non signalées			0	0	0	0	0	0

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Suivre l'EC des espèces et habitats IC		nombre de suivis réalisés	1	0	1		0	0	
		sujet du suivi hors esp et habitat IC	intérêt écologique du plan d'eau			chiroptères			
		nombre de suivi d'espèces	0	0	0	0	0	0	
		<i>espèces suivies</i>							
		<i>EC constaté</i>							
		nombre de suivi d'habitat	0	0	1	0	0	0	
		<i>habitat suivi</i>			gîtes à chiroptères				
		<i>EC constaté</i>			mauvais				
		nombre de formations naturalistes suivies						1	1
		<i>espèces/habitats</i>						Odonates	Odonates
Communiquer/sensibiliser	auprès des élus	nombre de rencontres/entretiens téléphoniques réalisées	ND	ND	ND	0	1	2	
	auprès des usagers du site (2 propriétaires)	nombre d'usagers rencontrés	1	0	2	0	1	2	
	auprès du grand public	nombre d'animations réalisées	1	0	0	0	0	0	
		nombre de personnes présentes	20	0	0	0	0	0	
		origine du public	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	auprès des scolaires	nombre d'animations réalisées	0	0	0	0	0	0	
		nombre de personnes présentes	0	0	0	0	0	0	
		origine du public	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	édition de docs de communication	nombre de types de docs de communication édités	1	0	1	1	0	1	
	types de documents édités	bulletin de liaison	-	page internet com'com Brivadois	page internet sites Natura SMAT	-	doc aux élus		
Gérer	financièrement	budget total d'animation en euros	12056,43	3849,25	7158,65	2299,51	??	??	
	administrativement	nombre total de jours pour l'animation	20	16	19,5	6	5	6	
		COPIE effectué	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
		nombre de dossiers de commandes publiques préparés	2	0	1	0	0	0	
		rapport d'activité rédigé	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
		renseignement de SIN2 effectué	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non

## **Annexe 4 : Documents à destination des élus**

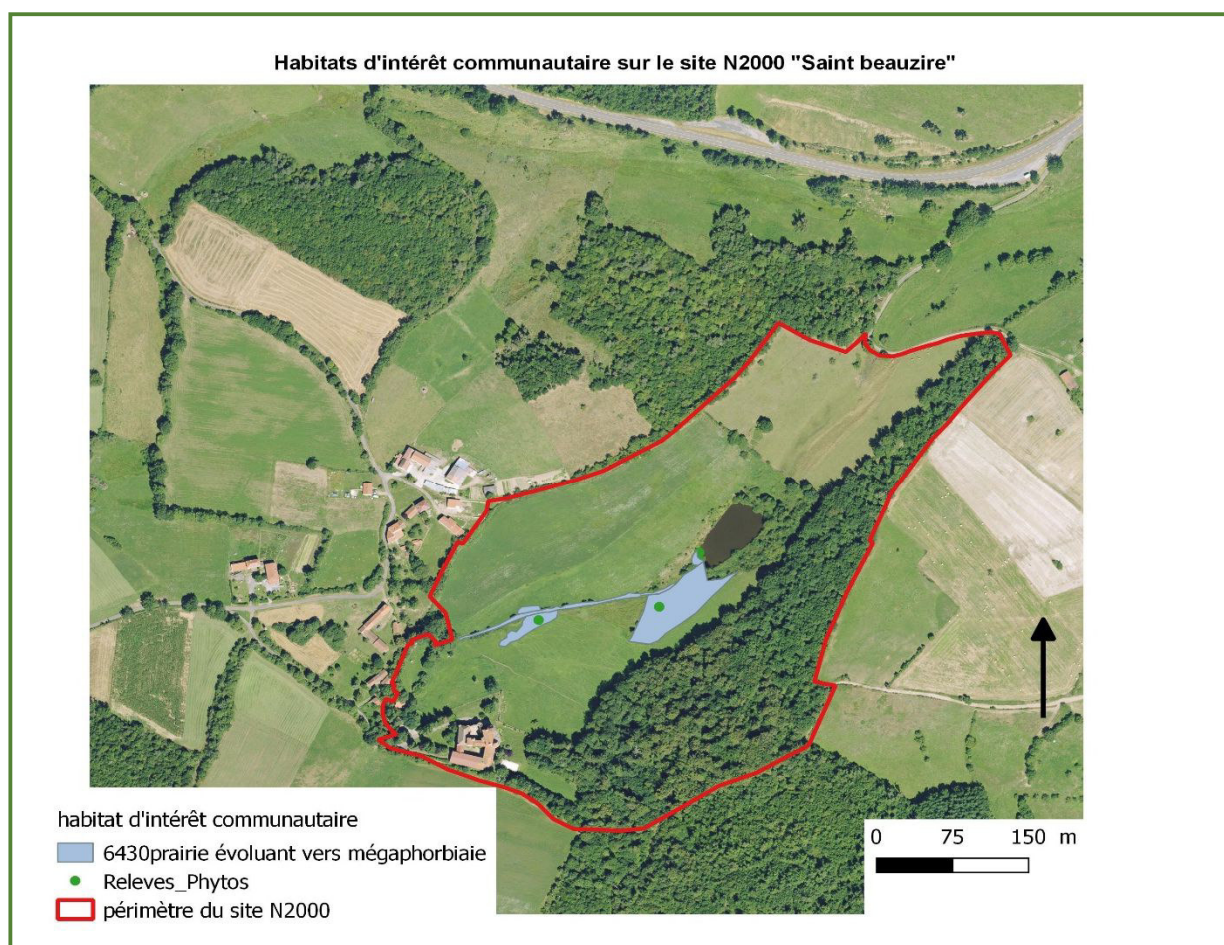


## Site Natura 2000 « Saint Beuzire » FR 8301083



Le site « Saint-Beuzire » a été désigné en mars 1999 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Son Document d'objectifs a été élaboré en 2009 et 2010 par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier et validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2010. Le site, d'une surface totale de 17 hectares, abrite notamment des prairies humides, habitats d'un lépidoptère d'intérêt communautaire : le Cuivré des Marais.

Le SMAT du Haut-Allier en est la structure porteuse et animatrice depuis le 2 juillet 2010.



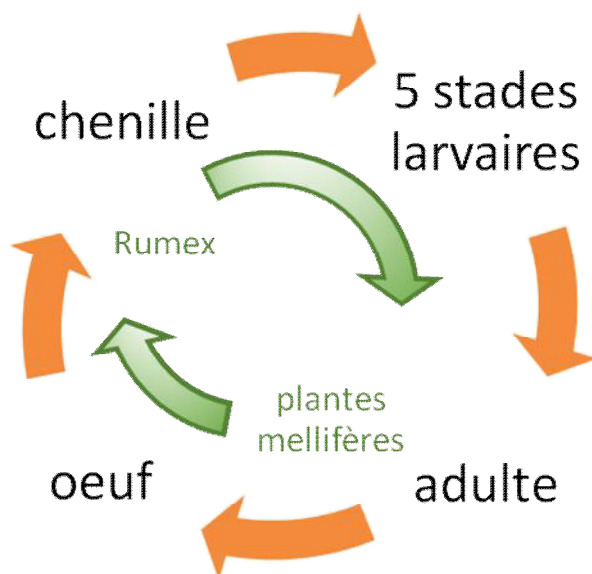
### Habitat naturel d'intérêt communautaire

L'habitat d'intérêt communautaire ayant présidé à la désignation du site est la Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planétaires et des étages montagnard à alpin. Sur le site, le milieu présente une forme intermédiaire entre les prairies humides à hautes herbes et la mégaphorbiaie proprement dite. Cet habitat est un habitat d'espèce important pour le Cuivré des marais.

## Espèces d'intérêt communautaire

### *Cuivré de marais*

L'habitat mégaphorbiaie (présence de Rumex) et les prairies humides associées (nombreuses plantes mellifères) sont favorables à ce papillon qui se situe ici en limite méridionale de son aire de répartition, ce qui donne une responsabilité particulière au site pour cette espèce.



### *Chiroptères*

Des chiroptères ont également été contactés sur le site, en particulier le Grand/Petit Murin et la Barbastelle dont la présence ne semble qu'estivale.

## Activités réalisées

- 2011 : visite du patrimoine bâti et patrimoine naturel
- 2013 : inventaire chauve-souris avec Chauve-Souris Auvergne
- 2015 : rencontre avec Mr BERCHEBRU de FOUCAUD. Projet d'aménagement pour la mise en valeur du patrimoine naturel et projet de Contrat Natura 2000 pour la conservation de vieux arbres et chartre Natura 2000.

## Perspectives 2016-2017

- Contacts avec les propriétaires présents sur le site
- Projet agro-environnemental et climatique sur le Brivadois
- Suivi naturaliste (habitat, lépidoptères, chiroptères)
- Election d'un nouveau Président de COPIL

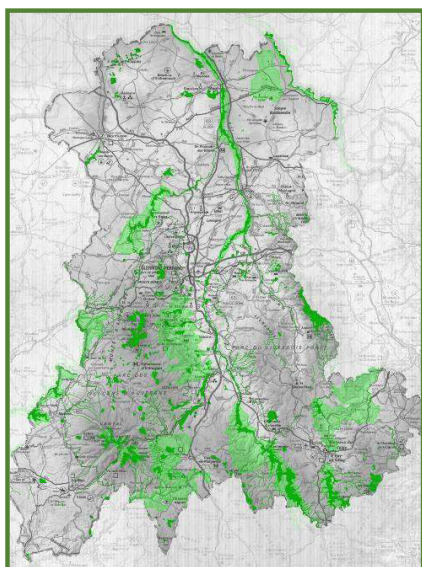
## Rappels sur le dispositif Natura 2000

### 1. Qu'est-ce qu'un site Natura 2000

Le réseau de sites Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Un site est désigné par rapport à son patrimoine naturel au titre :



- de la Directive « Oiseaux » (1979 modifiée en 2009) ⇒ Zone de Protection Spéciale
- ou de la Directive « Habitat, Faune, Flore » (1992). ⇒ Zone Spéciale de Conservation



	Europe	France	Auvergne
Nombre de ZPS	5 174	381	12
Surface des ZPS	530 774 km <sup>2</sup>	43 191 km <sup>2</sup>	320 000 ha
Nombre ZSC	21 633	1 365	82
Surface ZSC	661 503 km <sup>2</sup>	46 385 km <sup>2</sup>	95 000 ha et 2 100 km
Part N2000	18,40 %	12,55 %	15 %

## 2. Des outils pour agir en faveur de la biodiversité

### a. Les outils contractuels

Ce sont des mesures pouvant être engagées de manière totalement **volontaire** par les ayant-droits éligibles à ces mesures. Certaines mesures bénéficient d'un financement Etat-Europe à hauteur de 100 %, dans l'objectif du maintien ou de la restauration du patrimoine naturel dit « d'intérêt communautaire » (habitats naturels ou espèces). L'enjeu écologique doit être identifié en préalable à toute mesure de gestion.

- La Charte Natura 2000

Destinée aux **propriétaires et gestionnaires** de terrains situés en zone Natura 2000, elle permet de reconnaître et de **valoriser les bonnes pratiques** en faveur du maintien de la biodiversité.

Contractualisée à l'échelle de la **parcelle cadastrale**, elle consiste en une série d'engagements au maintien d'une gestion « en bon père de famille » en contrepartie d'une **exonération de la taxe sur le foncier non-bâti** (exceptée la part dédiée aux chambres d'agricultures).

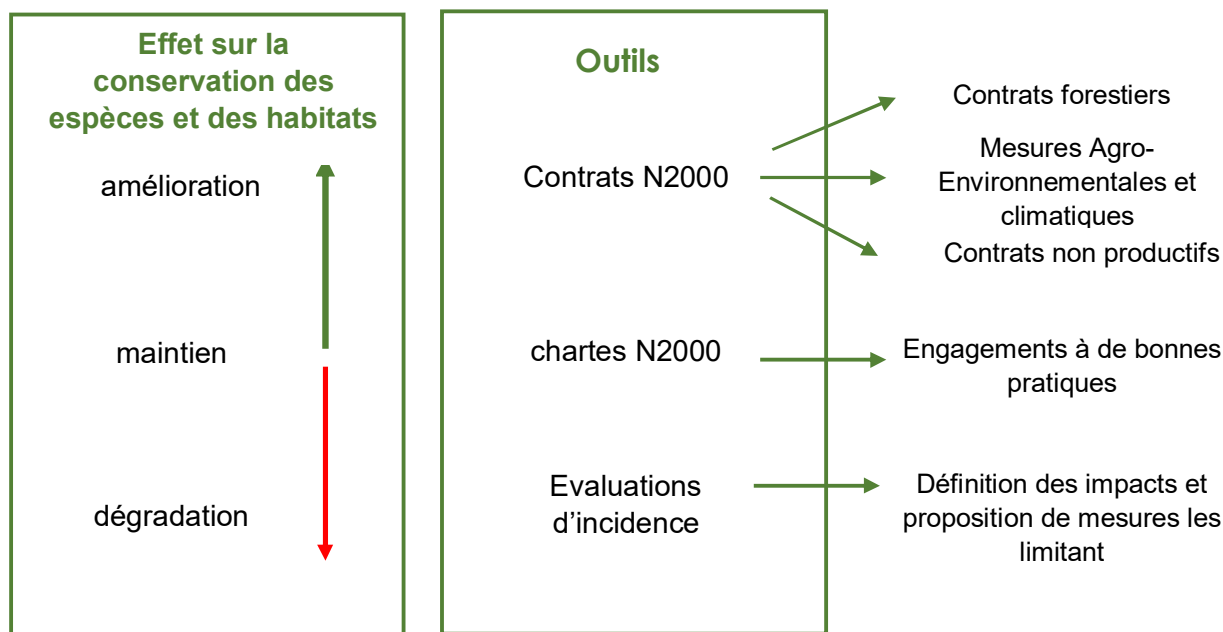
- Les mesures agro-environnementales (MAE)

Destinées aux **agriculteurs** qui exploitent des parcelles situées en site Natura 2000. Elles visent le maintien ou la restauration de **pratiques agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité**. Un cahier des charges indique les pratiques à respecter sur une période de 5 ans. Le surcoût induit par la mise en place de ces pratiques est compensé par **une aide financière** versée en fonction de la quantité d'éléments engagés (hectares, linéaires pour les haies, etc ...) et du niveau d'engagement.

Pour la programmation 2014-2020, les mesures s'appellent « Mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC). Elles ne peuvent être contractualisées par les exploitants qu'à la condition qu'un Projet agro-environnemental et climatique ait été validé par l'autorité de gestion (Conseil Régional).

- Les autres contrats Natura 2000 (forestiers, ni-agricoles-ni-forestiers)

Destinés aux ayant-droits possédant ou gérant des terrains forestiers ou autres non-agricoles, ils permettent de financer des opérations de gestion ou de restauration du patrimoine naturel, dans la limite des cahiers des charges définis au niveau national ou régional.



b. L'animation du Document d'objectifs

Le Document d'objectif est réalisé à l'échelle du site Natura 2000. A partir d'un **diagnostic écologique et socio-économique**, son opérateur identifie les **enjeux et objectifs** de développement durable du site, et les traduit en **actions** de conservation et de gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

L'animation du Docob consiste en la mise en œuvre des actions, qui prennent plusieurs formes :

- Mise en œuvre de la contractualisation
- Gestion des milieux naturels et des espèces
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Evaluation des incidences et veille écologique
- Veille à la cohérence avec les autres politiques publiques
- Gestion administrative et financière

**Pour toute question ou suggestion au sujet du site Natura 2000, n'hésitez pas à contacter :**

**Barbara SERRURIER**

SMAT du Haut-Allier

42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

**Tél :** 04 71 77 28 30

**E-mail :** [d.olagnol@haut-allier.com](mailto:d.olagnol@haut-allier.com)